

# DOSSIER D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2022/2023

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT : .....

ECOLE : .....

CLASSE : .....

## ATTENTION ! UNE FICHE D'INSCRIPTION PAR ENFANT

A adresser avant le 8 juillet 2022 au Service Scolaire en Mairie BP 309 69665 Villefranche CEDEX ou à [servicescolaire@mairie-gleize.fr](mailto:servicescolaire@mairie-gleize.fr). Passé ce délai, l'enfant ne sera pas inscrit au restaurant scolaire avant le 8 septembre

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par les services de la Mairie de Gleizé pour les besoins de la gestion de son service scolaire. Elles sont conservées pendant la scolarité de l'enfant dans l'école d'inscription et sont destinées au traitement des services de garderie et cantine assurés la Commune.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi européenne de Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service scolaire : [servicescolaire@mairie-gleize.fr](mailto:servicescolaire@mairie-gleize.fr).*

CONTACT - DÉPÔT DE DOSSIER

Mairie de Gleizé - Service scolaire

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



VOS COORDONNÉES							
PARENT RESPONSABLE LÉGAL		PÈRE		MÈRE			
Nom							
Prénom							
Adresse							
Code Postal - Ville							
Téléphone fixe							
Téléphone portable							
Adresse mail (obligatoire)							
VOTRE ENFANT							
NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ÉCOLE	CLASSE	UNIQUEMENT POUR L'INSCRIPTION REGULIERE COCHER OBLIGATOIREMENT LES JOURS DE FRÉQUENTATIONS			
				LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Inscription (à faire sur le portail familles) :

- Régulière (cocher les jours de fréquentation)
- Occasionnelle

### CAS D'ALLERGIES OU PAI

Cas d'allergie signalée ou PAI :

- Type d'aliment : ..... ou affection : .....
- Avis du médecin traitant (joindre l'avis médical) : .....

**Ce signalement devra être confirmé par le médecin scolaire afin de rédiger un projet d'accueil individualisé (PAI). Le projet d'accueil individualisé prévoit que la famille devra fournir un repas adapté avec un tarif adapté comprenant uniquement la surveillance des enfants.**

Cas particulier (cocher la case si nécessaire) :  PAS DE VIANDE

**Pour ce cas particulier, la commune prévoit un repas de substitution.**

En cas d'accident, j'autorise les responsables du restaurant scolaire à prendre toute disposition urgente pour la santé de mon enfant.

### Fournir les attestations employeurs.

Date et signature du ou des responsables légaux précédées de la mention *Lu et approuvé*.

Date : ...../...../.....

Signature(s)